



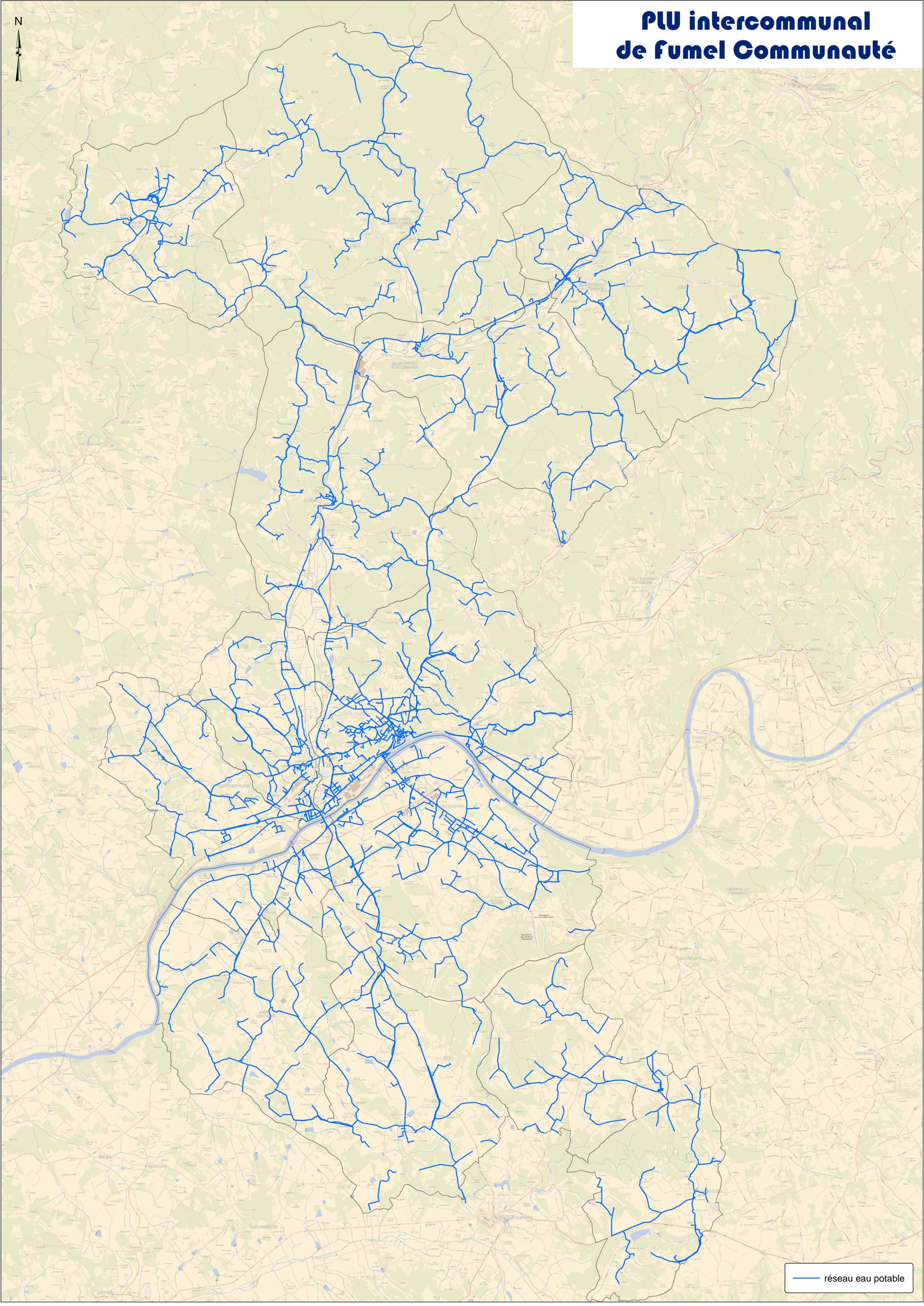
## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### Pièce n°7.3 : Schémas des réseaux

Dossier approuvé

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration du PLUi	le 29/03/2011	le 12/02/2015	le 10/12/2015
Le Président de la Communauté de Communes		 Le Président, Jean-Louis COSTES	

# PLU intercommunal de fumel Communauté



— réseau eau potable

Edité le 15/02/2013	Echelle: 1/10000
Dessiné le 17/01/2003	Par: AB
Mis à jour le 17/01/2003	Dossier: [ ]
Par: AB	

**VEOLIA**  
EAU  
Région Sud-Ouest

Agence du Lot & Garonne  
Service de Villeneuve sur Lot  
Rue du Château d'eau  
47303 - VILLENEUVE sur Lot  
Tel 05 53 76 06 20 - Fax 05 53 64 27 35



## Synthèse relatif au réseau d'assainissement sur Fumel Communauté

<b>Commune</b>	<b>Date d'approbation du zonage d'assainissement (délibération)</b>	<b>Assainissement collectif</b>	<b>Assainissement individuel</b>
Anthé	7 Juillet 2006		sur toute la commune
Blanquefort- sur-Briolance	29 Septembre 2006	X	X
Bourlens	12 Décembre 2005	X	X
Cazideroque	29 Septembre 2006		sur toute la commune
Condezaygues	11 Juin 2001	X	X
Courbiac	27 Octobre 2006		sur toute la commune
Cuzorn	27 Juillet 2006	X	X
Fumel	Fin 2000	X	X
Lacapelle-Biron	En cours de réalisation		
Masquières	11 Avril 2008		sur toute la commune
Monsempron-Libos	3 Mars 2008	X	X
Montayral	13 Juin 2005	X	X
Saint-Front-sur-Lémance	26 Juillet 2006	X	X
Saint-Georges	8 Décembre 2005	X	X
Saint-Vite	19 Décembre 2005		
Sauveterre-la-Lémance	4 Décembre 2006	X	X
Thézac	12 Mai 2008		sur toute la commune
Tournon d'Agenais	22 Mars 2005	X	X
Trentels	22 novembre 2004	X	X

Il est précisé que Fumel Communauté exige une étude de sol pour tout projet de permis de construire localisé dans un périmètre d'assainissement individuel

Affaire suivie par : Laurent Vigié  
Tel : 05 53 40 46 88  
Courriel : lvigie@cc-dufumelois.fr

Monsieur le Président AEAG  
Madame DUCLAUD  
04, Rue du professeur Lavignolle  
33 300 BORDEAUX

V/Réf. :  
PJ :  
Objet : Dossier demande de subvention

jeudi 28 août 2014

Madame, Monsieur,

D'après les décisions attributive n° 2012/2645 et 2012/2646, des conventions d'aide pour la création de deux nouvelles stations d'épuration, à « Lacapelle-Biron » - 47 150, ainsi qu'à « Sauveterre la Lémance » - 47 500, ont été convenues entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Fumel Communauté, durant l'année 2012.

Malheureusement, les travaux n'ont pu débuter comme prévu. Ainsi, afin de ne pas modifier les modalités de versement de l'aide définie dans la convention, nous tenons à solliciter de la part de vos services une extension du délai de commencement d'exécution. Afin d'apporter davantage de précision sur les délais d'exécution, nous vous proposons un planning détaillé des futures phases de réalisation.

- Septembre 2014 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre et des dossiers loi sur l'eau concernant les travaux des stations d'épuration de Lacapelle-Biron et Sauveterre la Lémance.
- Décembre 2014 : choix des candidats pour la maîtrise d'œuvre.
- Janvier, février, mars 2015 : avant-projet et projet.
- Avril, mai 2015 : lancement du marché travaux de réalisation des stations d'épuration de Lacapelle-Biron et Sauveterre la Lémance.
- Juin, juillet 2015 : choix des candidats pour la réalisation des travaux.
- Septembre 2015 : début des travaux de réalisation des STEP.
- Janvier 2016 : réception des travaux.

A noter que l'enquête publique, concernant le zonage de Lacapelle-Biron, sera réalisée en parallèle de toute la procédure citée plus haut.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copies : Chrono - archives

Pour le Président,  
Le Vice-président, par délégation

Jean-jacques BROUILLET



## DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Laurent Vigie  
Tel : 05 53 40 46 88  
Courriel : lvigie@cc-dufumelois.fr

V/Réf. :  
PJ : Dossier demande de subvention AEAG  
Objet : Renseignements assainissement PLUi

**CRÉHAM**

202, rue d'Ornano  
33 000 BORDEAUX

A l'attention de Mme PAYEN

lundi 27 octobre 2014

Madame,

Je me permets de vous contacter suite à votre courrier envoyé à notre service urbanisme concernant la réactualisation de notre schéma directeur pour l'assainissement collectif à l'échelle du territoire, qui soulève plusieurs interrogations :

- la problématique liée à la capacité de la station d'épuration de Condezaygues qui traite la zone urbaine,
- les futures études et travaux qui vont être réalisés sur les secteurs de Lacapelle-Biron et Sauveterre-la-Lémance,
- la réhabilitation de la station de Tournon d'Agenais.

Concernant la station d'épuration de Condezaygues, sa capacité de traitement est de 15 000 équivalents habitants. Actuellement, le nombre de foyers raccordés à cette station est de 4 000, soit environ 10 000 équivalents habitants. Cette station possède donc, un potentiel en équivalent par habitant de 5 000, soit une capacité de traitement, rapporté à un nombre de foyers de 2 000.

A noter, que dès 2015 et à la demande des services du SPEMA, un diagnostic sur l'ensemble du réseau va être lancé. Ce diagnostic nous permettra d'évaluer plus précisément les possibilités du réseau et de mettre en place les solutions, curatives ou correctives nécessaires.

En ce qui concerne les secteurs de Lacapelle-Biron et Sauveterre-la-Lémance, je vous transmets en pièce jointe le planning détaillé des futures phases de réalisation, qui a été envoyé à l'agence de l'eau le 27/08/2014.

Pour la station d'épuration de Tournon d'Agenais, un diagnostic est en cours de réalisation, nous devrions obtenir les conclusions très prochainement. Elles nous permettront de mettre en place des solutions adaptées afin de répondre aux problématiques liées, notamment, à la création d'un camping susceptible d'accueillir 1 000 personnes durant la période estivale.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nos services restent à votre disposition si besoin est.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Louis COSTES



## **NOTICE SUR LE SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

Fumel Communauté assure la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire.

### **1. LA COLLECTE DES DÉCHETS**

#### **• Les ordures ménagères résiduelles**

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Les OM sont récupérés dans des sacs ou des bas de regroupement. La collecte s'effectue une fois par semaine pour toutes les communes du territoire et en bacs de regroupement une fois par semaine dans la zone agglomérée de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite. Des collectes supplémentaires sont effectuées en été.

En 2013, 4850 kg d'ordures ménagères ont été ramassés. Le ratio moyen par habitation et par an est de 252 kg. En comparaison, la moyenne départementale s'établissait à 257 kg/hab en 2011.

#### **• La collecte des emballages ménagers et du verre**

Les emballages légers (cartons, briques alimentaires, flacons plastiques...) et les papiers, journaux magazines sont soit déposés dans la caissette de tri pour la collecte au porte-à-porte (zone agglomérée), soit apportés dans les bornes de tri spécifiques. La collecte s'effectue une fois par semaine dans les caissettes de tri au porte-à-porte et une fois tous les 15 jours, par vidage des 66 bornes de tri réparties sur les 50 Points Recyclage du territoire.

En 2013, 351 tonnes d'EMR ont été collectées. 31 % d'erreurs de tri ont été comptabilisés, soit 108 tonnes

Le papier est collecté toutes les trois semaines dans les 78 bornes de tri réparties sur les 67 points de recyclage. En 2013, 330 tonnes ont été collectées, soit un ratio de 17 kg /hab (inférieur à la moyenne nationale de 25 kg/hab/an).

Le verre est collecté toutes les trois semaines dans les 96 bornes de tri réparties sur les 83 points de recyclage. En 2013, 529 tonnes ont été collectées, soit un ratio de 27 kg /hab (inférieur à la moyenne nationale de 40 kg/hab./an).

Les habitants de Fumel Communauté bénéficient d'une collecte mensuelle en porte-à-porte des encombrants, de la ferraille et des branchages, avec ou sans rendez-vous selon les communes et les déchets concernés, selon un calendrier de ramassage distribué dans chaque foyer.

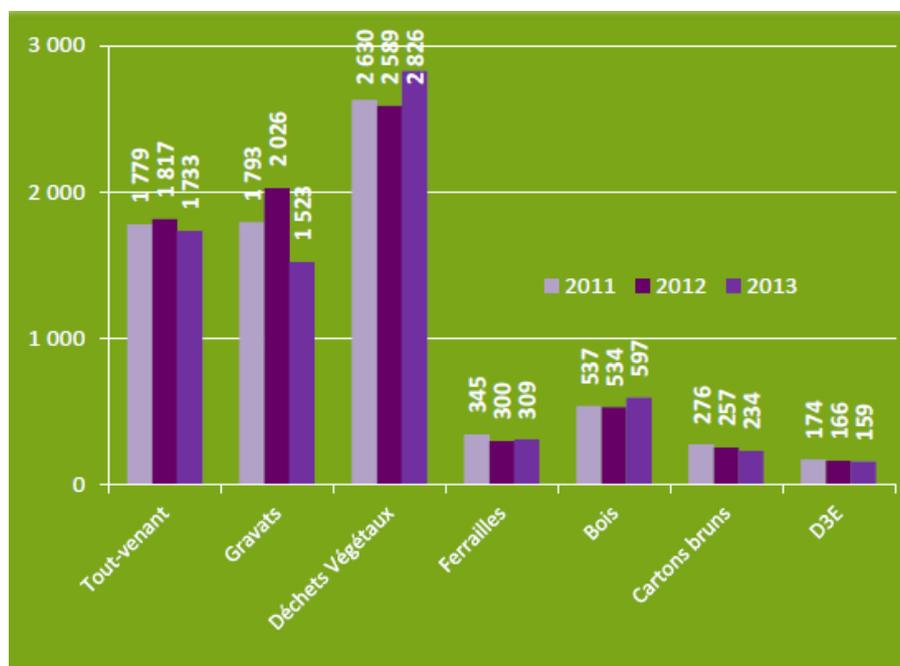
En 2013, cette collecte a permis de recueillir 19,5 tonnes d'encombrants divers.

#### **▪ La collecte en déchetterie**

Pour compléter le dispositif de collecte sélective, 3 déchetteries sont situées sur le territoire Fumel Communauté : Blanquefort-sur-Briolance, Montayral et Tournon d'Agenais. Elles permettent aux résidents l'apport de déchets de type gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, verre, Déchets toxiques, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E). Depuis avril 2013, les 3 déchetteries intercommunales proposent la collecte des radiographies médicales, argentiques et

numériques. Celles-ci sont collectées par l'association ARCHI'MEDE 47, basé à Saint-Jean-de-Thurac, qui emploie des salariés en contrat d'insertion.

En 2013, 7438 tonnes de déchets ont été collectées, soit un ratio de 386 kg/hab.



Évolution des tonnages par type de déchets collectés dans les déchetteries de Fumel Communauté en 2013 (Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2013)

Déchet	Tonnages	Ratio (kg/hab.)
Tout-venant	1 733	89.91
Gravats	1 523	79.01
Déchets Végétaux	2 826	146.61
Ferrailles	309	16.03
Bois	597	30.97
Cartons bruns	234	12.14
D3E	159.40	8.27
Huiles minérales	10	0.52
DMS	15.33	0.80
Piles	2	0.08
Bâches plastiques	30	1.56
Cartouche d'encre	0.01	300 g/hab.
	<b>7 438.58</b>	<b>385.92</b>

## 2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Tous les déchets (OM, déchets issus du tri sélectif) transitent par le quai de transfert de Fumel. Les ordures ménagères sont ensuite envoyées pour Enfouissement à l'ISDND de l'albié à Monflanquin. Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte (hors verre) sont envoyés vers :

- Les emballages ménagers à recycler sont envoyés vers le centre de tri du SYDED à Saint Jean Lagineste. Les refus de tri sont traités à 90% par l'UIOM de Brive (19), le reste est envoyé vers l'ISDND de Montech (82),
- Les papiers pour recyclage vers l'établissement Soulard à Villeneuve/Lot,
- Le verre pour recyclage vers O-I Manufacturing à Izon (33).

Les déchets collectés dans les déchetteries sont envoyés vers différentes filières de traitement figurant dans le tableau ci-dessous.

Déchet	Transport	Repreneur	Filière de traitement
Tout-venant	Ets Soulard	SMIVAL47	Enfouissement à Montech (82) et Monflanquin (47)
Gravats	Fumel Communauté	Solutions locales	Enfouissement solution locale (remblais)
Déchets Végétaux	Fumel Communauté	SMIVAL47	Compostage à Monflanquin (47)
Ferrailles	Fumel Communauté	Decons SA récupérations	Recyclage
Bois	Fumel Communauté	Brangé Environnement	Recyclage
Cartons bruns	Ets Soulard	Ets Soulard	Recyclage
D3E	Eco-Systèmes	Eco-Sytèmes	Recyclage et incinération
Huiles minérales	Sevia	Sevia	Recyclage à Bordeaux (33)
DMS	SIAP	SIAP	Recyclage et incinération à Bassens (33)
Piles	Paprec	Paprec	Recyclage et incinération à Mercuès (46)
Bâches plastiques	SOPAVE	SOPAVE	
Cartouche d'encre	Tri Action Environnement	Tri Action Environnement	Recyclage à Port-Sainte-Marie (47)